

Concours de Logiciels Libres (Trophée du libre)

INTRODUCTION

La 3ème édition du « Trophée du Libre », grand rendez-vous des développeurs Open sources du continent africain (après Ouagadougou en 2004 et Libreville en 2005), verra cette année le couronnement du meilleur programme lors des Rencontres Africaines du Logiciels Libres (RALL) au Maroc du 22 au 30 novembre 2007 avec pour thème « Logiciel Libre et Éducation ».

Le « Trophée du Libre » et les RALL qui constituent dorénavant les plus grands rendez-vous africains sur les Logiciels libres, sont organisés cette année sous l'égide du Ministère des technologies de l'information et de la communication du Maroc en partenariat avec l'Association Africaine des Utilisateurs de Logiciels Libres (AAUL) et de l'organisation internationale de la Francophonie (OIF) à travers son Institut de la Francophonie Numérique (IFN).

PRESENTATION

Le trophée du libres est destiné à promouvoir le développement de logiciels libres en Afrique. C'est l'occasion de rassembler autour d'une passion, la communauté du logiciel libre, les utilisateurs, les institutions ainsi que les entreprises et les partenaires.

Le principe de ce concours est simple, Il s'agit d'une part d'inciter les jeunes africains à développer des logiciels libres et d'autre part de récompenser les efforts fournis par les développeurs qui vont concourir.

Deux types de projets peuvent être présentés: des projets en émergence nécessitant une phase de maturation, mais également des projets déjà élaborés.

La finalité de cet événement est de promouvoir le développement des logiciels libres dans les deux cas de figure. Tout d'abord, **le trophée du libre** veut encourager les initiatives dans des domaines où les logiciels libres sont peu représentés comme la gestion commerciale par exemple. Mais, notre volonté concerne aussi les logiciels existants où des améliorations peuvent être apportées en matière d'ergonomie, de faciliter d'utilisation, d'accessibilité, ...

Plus globalement, il s'agit de présenter une réelle alternative en matière de choix de logiciels.

CATEGORIES

Les logiciels libres conçus pour diverses applications peuvent être présentés. Mais une attention particulière sera accordée aux logiciels libres dans le domaine social notamment l'éducation, la santé et la gestion des collectivités locales.

Un prix spécial est prévu pour les femmes développeurs de logiciels libres.

PRIX

Les trois premiers candidats recevront des prix. Le montant des prix sera communiqué lors de la proclamation des résultats du concours

CANDIDATURE

Les candidatures sont ouvertes à partir du 01 Octobre 2007

Tout renseignement sur le concours pourra être consulté sur le site de l'association africaine des utilisateurs de logiciels libres (<http://rall.logiciels-libres.org>)

Les candidats devront déposer sur la forge mise en place par l'AAUL (<http://forge.aaul.net>) le code source de leur logiciel et une documentation du programme (documentation technique et documentation utilisateur) ainsi que les informations sur l'équipe de développement du logiciel (CV du responsable, présentation et contact emails des membres de l'équipe de développement du logiciel).

1. Pour ce faire chaque candidat doit créer un espace (création libre et gratuite) pour son projet sur la forge de l'AAUL (<http://forge.aaul.net>) et y remplir les différents renseignements demandés.
2. Déposer les sources de son logiciel sur le serveur SVN de la forge
3. Ensuite le candidat doit soumettre son projet au concours via le site web des RALL (<http://rall.logiciels-libres.org>) dans la rubrique « Trophée du Libre » ou en cliquant sur le lien suivant : Inscription
4. La liste des projets inscrits sera ensuite disponible sur le site web des RALL après validation par l'équipe du Trophée du Libre.

Les candidatures seront reçues jusqu'au 21 octobre 2007

Un jury mis en place par l'AAUL examinera les différents projets et les trois meilleurs projets seront nominés pour la finale qui aura lieu pendant les rencontres africaines du logiciel libre à Rabat du 22 au 30 Novembre 2007.

ORGANISATION PRATIQUE

- Les trois premiers candidats retenus seront invités à la rencontre africaine du logiciel libre à Rabat et pris en charge par l'AAUL
- Les candidats devront présenter leur projet devant le jury (Une démonstration du fonctionnement du logiciel est prévue)

REGLEMENT DU TROPHEE DU LIBRE

Article 1 - Les organisateurs

Le trophée du libre est un concours annuel destiné aux développeurs africains appartenant à la communauté du logiciel libre. Il est organisé chaque année par l'Association Africaine du Logiciel Libre.

Article 2 - Objet du concours

Ce concours est destiné à récompenser les meilleures créations ou amélioration de logiciels libres existants par les développeurs africains. Il a pour but de permettre à la communauté des développeurs africains d'être beaucoup plus actif dans le développement des logiciels libres et d'inciter la communauté africaine à l'usage de ces outils.

Article 3 - Informations

Toutes les informations concernant le concours sont disponibles sur le site de l'association africaine pour Linux et les logiciels libres (<http://rall.logiciels-libres.org>)

Article 4 - Inscription/Clôture des inscriptions

Les langues officielles du concours sont le français, l'anglais et l'arabe. Peuvent participer et s'inscrire, tous développeurs de logiciels résident dans un pays africain.

La participation à ce concours est soumise à l'expédition du code source du projet proposé, d'un descriptif, du guide d'installation et d'utilisation et du CV de l'auteur à une adresse URL qui sera indiquée à cet effet.

Ce concours est ouvert à toute la communauté de développeurs du libre en Afrique.

Article 5 -Renseignements demandés lors d'une inscription au concours :

Type de licence (licence libre ou assimilée obligatoire)

Description détaillée du projet, en entier pour un nouveau logiciel ou partielle pour un projet déjà existant (description des nouveautés, nouvelles fonctionnalités).

Article 6 – Délibération :

Un jury mis en place par l'AAUL examinera les différents projets et les trois meilleurs projets seront nommés pour la finale qui aura lieu pendant les rencontres africaines du logiciel libre.

Article 7 - Conditions de remise des prix

- Les gagnants s'engagent à accepter les conditions de remise de leur prix telles que prévues au présent règlement. Les prix ne sauraient être perçus sous aucune autre forme que celle prévue au présent règlement et ne feront l'objet d'aucune contrepartie en espèces. Le fait de participer à ce concours oblige les participants à se conformer au présent règlement et à accepter l'intégralité des clauses. Les participants s'engagent, en toute connaissance de cause, à concéder à titre gratuit l'utilisation de leur image, de leurs noms personnels et logiciels dans le cadre d'une éventuelle utilisation publi-promotionnelle liée au concours, à L'Association Africaine de logiciel libres et à ses partenaires.

- Les candidats retenus seront invités à la rencontre africaine du logiciel libre (pris en charge par l'AAUL).

- Les candidats devront présenter leur projet devant le jury (Une démonstration du fonctionnement du logiciel est prévue).

Article 7 - Les catégories de logiciels:

Les logiciels libres conçus pour diverses applications peuvent être présentés. Mais une attention particulière sera accordée aux logiciels libres dans le domaine de l'éducation.

Article 9 - Licence logicielle

L'application déposée dans le cadre du présent concours doit impérativement être protégée par une licence libre compatible avec la GPL (General Public license) : Cela inclut la GPL, la LGPL, la licence modifiée BSD, la licence Python 2.0.1, 2.1.1 et suivantes, la licence artistique modifiée. Pour une liste plus complète, vous pouvez vous rendre sur le site du projet GNU (<http://www.gnu.org/philosophy/license-list.html#GPLCompatibleLicenses>). La documentation de l'application déposée au concours doit être protégée par une licence libre compatible avec la GPL ou une licence de documentation libre telle que la GFDL. Pour plus de renseignements, vous pouvez vous rendre sur : <http://www.gnu.org/licenses/license-list#FreeDocumentationLicenses>.

Article 10 - Le jury

L'organisation du jury se fait comme suit :

Les membres du Jury, composés de différentes personnalités, votent, désignent et attribuent les récompenses aux lauréats du Concours. Les membres du jury sont sélectionnés en fonction de leurs capacités à apprécier la qualité, et à reconnaître les compétences des candidats. Ils sont issus de divers domaines d'activités et ont pour la majorité d'entre eux des activités liées à l'informatique, Internet et aux logiciels libres. Les membres du jury s'interdiront de prendre part aux votes dans la ou les catégories où figurent des projets liés directement à leurs activités professionnelles, ou à leur société. Les décisions du jury sont sans appel et souveraines.

Article 11 - Les critères

Tous les logiciels seront testés, et notés selon les critères définis ci-dessous.

LES CRITERES DE NOTATION SONT :

Fonctionnalités

Nouveauté

Originalité

Effort

Utilité

Degré d'intégration à la communauté du LL (dynamique communautaire)

Documentation

Package

Indépendance par rapport à des logiciels propriétaires

Qualité (fonctionne toujours, ou contient quelques bugs)

Pérennité du projet

Fonctionnalités = 20 points

Un logiciel qui comporte de bonnes fonctionnalités permet à son utilisateur de réaliser des tâches jugées élémentaires pour ce type de logiciel de manière simple et claire.

Nouveauté = 20 points

Ce critère est jugé dans deux cas de figure :

soit le logiciel est entièrement nouveau (première version), alors il est jugé dans sa globalité.

soit le logiciel est déjà existant. Dans ce cas, seules les nouveautés sont prises en compte dans le concours par rapport à sa version précédente.

Originalité = 20 points

L'originalité peut porter sur plusieurs domaines, de la fonctionnalité dont personne n'avait satisfait les besoins, à l'interface graphique ou même le logiciel dans son ensemble.

Effort = 20 points

Certains logiciels simples en apparence peuvent demander un effort de conception et de réalisation conséquent. Il est souvent bien plus difficile de faire simple que d'implémenter des solutions complexes. Ce critère évalue les projets ayant nécessité beaucoup de travail.

Utilité = 20 points

Un logiciel doit présenter des fonctionnalités utiles qui répondent à des vrais besoins d'utilisateurs. Un logiciel utile couvre des besoins qui ne sont pas couverts par les logiciels libres.

Degré d'intégration à la communauté du logiciel libre = 20 points

Un logiciel bien intégré à la communauté du Logiciel Libre est un logiciel dont le développement s'appuie sur les développeurs du monde entier. De nombreux sites web coopératifs existent.

Documentation = 20 points

Un logiciel bien documenté permet à l'utilisateur l'utilisation de celui-ci en toute autonomie.

Package (facilité d'installation)= 20 points

Une application packagée permettra à l'utilisateur final une installation simple, rapide et efficace.

Indépendance vis à vis du propriétaire = 20 points

Un logiciel libre l'est d'autant plus qu'il respecte les standards et l'interopérabilité des données. Son installation et son déploiement sont d'autant plus faciles à mettre en oeuvre qu'il ne nécessite pas de solution propriétaire particulière.

Qualité : 20 points

Un logiciel doit sa fiabilité à sa qualité de fonctionnement. Un logiciel de qualité présente uniquement des fonctionnalités en état de marche. Il sera d'autant plus apprécié des utilisateurs qu'il ne comportera aucun bug, qu'il supportera une bonne montée en charge.

Pérennité du projet = 20 points

Un logiciel qui présente une certaine garantie de pérennité sera d'autant plus rassurant pour les utilisateurs finaux.

Article 12 - Clause d'annulation du concours.

L'organisateur ne saurait être tenu pour responsable si par suite de cas de force majeure ou d'évènement imprévu, le présent concours devait être annulé, reporté, ou modifié.

Article 13 - Clause exclusive de responsabilité

L'organisateur décline toute responsabilité quant à l'éventuelle exploitation commerciale par les gagnants de leur notoriété dans le cadre du présent concours.

Article 14 - Loi applicable

Le présent règlement est régi par le droit du pays qui organise les rencontres africaines du logiciel libre.

Article 15 - Clause attributive de compétences

Tous litiges pouvant naître à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution du présent règlement seront de la compétence exclusive des tribunaux du pays où se tient l'édition des rencontres africaines du logiciels libres en cours.